

MODALITÉ DE TRANSMISSION : PROCÉDURE EDI

- Vous procédez à la télétransmission de la déclaration fiscale à destination des services fiscaux et de l'Association Wagram
- A réception du dossier et après vérification des documents reçus, nous procédons à la délivrance et à la télétransmission de l'attestation d'adhésion aux services fiscaux.
- Nous vous adressons une copie de cette attestation par mail (à cet effet il convient de compléter le tableau OGBNC01 en indiquant l'adresse mail destinataire).

Check-List des documents à fournir :

Pour la délivrance de l'attestation d'adhésion au titre de l'**exercice 2023**, les documents suivants doivent nous être communiqués au plus tard le 30 avril 2024 :

- La liasse fiscale n° 2035 complète,
- Les tableaux complémentaires (*tableaux OG*) :
 - ✓ OGBNC00 : Déclaration du professionnel de l'expertise comptable (si vous êtes concernés),
 - ✓ OGBNC01 : Informations générales,
 - ✓ OGBNC02 : Divers à déduire (pour les dossiers dont la ligne 43 de l'annexe 2035-B a été servie),
 - ✓ OGBNC03 : Réintégrations et charges mixtes (notamment la réintégration de la CRDS et de la partie non déductible de la CSG),
 - ✓ OGBNC04 : Tableau de passage (à remplir quel que soit le mode de comptabilité retenu),
 - ✓ OGBNC05 ou OGBNC06 : TVA collectée – Comptabilité d'engagement ou TVA – Comptabilité "Recettes-Dépenses",
 - ✓ OGBNC07 : Informations complémentaires – Associé (pour chacun des associés des sociétés adhérentes),
 - ✓ Une balance générale des comptes.
- Les déclarations de TVA CA12 ou CA3 établies au titre de l'exercice 2023 (sauf télétransmission EDI-TVA dont l'Association Wagram est destinataire).
- Les copies des déclarations 1330-CVAE et 1329-DEF si nécessaires.

La liasse fiscal 2035 et les tableaux OG doivent être transmis à l'Association Wagram selon la procédure EDI-TDFC ;

Les déclarations de TVA doivent être envoyées de préférence par e-mail (uniquement au format PDF) à l'adresse pen-bnc@association-wagram.fr.